

Formation Accompagnant Éducatif et Social
Affaire suivie par Cindy MANGUIN
Tel : 02 41 66 80 31
Mel : cindy.manguin@ac-nantes.fr

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social - DEAES

La sélection à l'entrée en formation d'Accompagnant Éducatif et Social s'est ouverte le :
lundi 8 janvier 2024.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 17 mai 2024

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations et les documents nécessaires à votre candidature.

Merci de prendre connaissance du règlement de candidature et de sélection.

La fiche de candidature doit être complétée et accompagnée des pièces justificatives demandées par tous les candidats, qu'ils soient admis de droit ou non.

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter le secrétariat de la formation :

Mme Claude MALTIS

Secrétaire de la formation d'Accompagnant Éducatif et Social

Tél. 02 41 66 80 31 (lundi et mercredi)
Mél : secretariat.0490005p@ac-nantes.fr

La réforme du diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social – DEAES est entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2021.

Vous pouvez consulter les textes parus au Journal officiel précisant les nouvelles modalités de cette réforme sur le site legifrance.gouv.fr

Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990747>

Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990824>